



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division/Division des
services professionnels en informatique

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Title - Sujet ADPS Peoplesoft SAP	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-181003/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-181003	Date 2018-08-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$IPS-007-33672	
File No. - N° de dossier 007ips.M7594-181003	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-27	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lavigne, Jay	Buyer Id - Id de l'acheteur 007ips
Telephone No. - N° de téléphone (613) 220-9476 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 005 à la demande de soumissions

La présente modification vise à répondre aux questions et à apporter les changements ci-dessous.

Q 026)

En ce qui concerne les volets de travail n° 001 – PeopleSoft et 002 – SAP, les critères O2 et C2 exigent que le soumissionnaire fournisse des détails sur une expérience comprenant « une transition d'entrée » pour plusieurs contrats. Veuillez confirmer que les situations suivantes sont acceptables :

Q 026a)

Une situation où il s'agissait d'une nouvelle initiative (donc pas d'entrepreneur titulaire), de sorte que les détails de transition à fournir comprendraient une description des activités liées au démarrage d'un contrat ou d'un service.

R 026a)

Non, cela n'est pas acceptable.

Q 026b)

Une situation où le soumissionnaire était déjà le fournisseur de services titulaire, de sorte que les détails sur la transition à fournir comprennent une description des activités liées à la transition entre le contrat existant et le nouveau.

R 026b)

C'est une transition, alors oui, c'est acceptable.

Q 027)

Veuillez confirmer que les contrats présentés dans le volet de travail n° 1 doivent porter uniquement sur les services relatifs aux applications PeopleSoft.

R 027)

Nous recherchons un soumissionnaire possédant de l'expérience dans la fourniture de ressources d'entretien de qualité; par conséquent, les projets cités en référence ne sont pas tenus de porter uniquement sur les services relatifs aux applications PeopleSoft.

Q 028)

Veuillez confirmer que les contrats présentés au critère O1 du volet de travail n° 2 ne doivent s'appliquer qu'aux services relatifs aux applications SAP.

R 028)

Nous recherchons un soumissionnaire possédant de l'expérience dans la fourniture de ressources d'entretien de qualité; par conséquent, les projets cités en référence ne sont pas tenus de porter uniquement sur les services relatifs aux applications SAP.

Q 029)

Q 029a)

Veuillez préciser la façon dont le financement sera réparti s'il y a plus d'un soumissionnaire retenu (p. ex. le pourcentage attribué à chacun des deux, trois ou quatre soumissionnaires retenus).

Q 029b)

Selon quelles modalités et de quelle façon fera-t-on appel aux entrepreneurs de réserve?

R 029a) et b)

Les détails concernant le nombre de contrats prévus et l'attribution des autorisations de tâches se trouvent respectivement au paragraphe 1.2 a) de la partie 1, Renseignements généraux et à l'article 7.2, Autorisation de tâche de la partie 7, Clauses du contrat subséquent, sous Attribution et classement des autorisations de tâche.

Q 030)

Le client pourrait-il confirmer si une entreprise ou une personne effectue actuellement ce travail ou un travail semblable ou s'il l'a fait au cours des 12 derniers mois? Le cas échéant, cette entreprise ou cette personne a-t-elle été invitée à soumissionner?

Q 030a)

S'il y a un entrepreneur titulaire, pourriez-vous fournir le nom du ou des fournisseurs, la date du ou des contrats et le montant total payé pour les services?

Q 030b)

S'il n'y a pas d'entrepreneur titulaire, y avait-il une entreprise ou une personne qui effectuait des travaux liés aux systèmes décrits pour l'un ou l'autre des deux volets de travail en vue de se préparer à ce nouveau contrat?

R 030a)

Tous les titulaires qualifiés d'AMA pour des SPICT ont d'abord été invités à présenter une soumission en réponse à ce besoin. Cette exigence (y compris les catégories de ressources et les éléments de l'énoncé des travaux) a considérablement évolué par rapport aux entrepreneurs antérieurs – il ne s'agit pas d'un suivi direct des exigences.

R 030b)

Il n'y a pas d'entreprise ou de personne qui effectue des travaux liés aux systèmes décrits pour l'un ou l'autre des deux volets de travail en vue de se préparer à cette nouvelle exigence.

Q 031)

En ce qui concerne les deux volets de travail, on ne sait pas exactement combien de contrats de référence sont nécessaires pour obtenir tous les points. Par exemple, il est mentionné que :

« Points accordés pour l'expérience excédant les trois références requises en O1 – Note maximale : 30 points »

R 031)

En fait, le document de demande de propositions ne précise pas cela. Il indique plutôt ce qui suit :

« Des points seront accordés pour de l'expérience allant au-delà de celle exigée au critère O1. »

Le critère obligatoire exige trois contrats; par conséquent, toute expérience allant au-delà des trois contrats exigés permettra d'obtenir des points.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.